

Rapport de Vote au 31 décembre 2022

HOMA CAPITAL SA

37 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75008 Paris

01.75.77.47.00

contact@homacapital.fr

TABLE DES MATIERES

I. Description générale de l'exercice des droits de vote

1. Périmètre de vote

1.1 Introduction

1.2 Objectifs de la politique

2. Analyse des résolutions

3. La démarche de HOMA CAPITAL SA

II. Pratique de l'exercice des droits de vote en 2022

1. Résumé

2. Résultats de l'exercice des droits de vote 2022 à l'échelle de HOMA CAPITAL SA

III. Bilan ESG et Dialogue avec les entreprises

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, HOMA Capital a établi le document suivant à des fins de transparence sur l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues dans les fonds dont elle assure la gestion financière.

Dans ce même cadre, l'exercice des droits de vote fait partie intégrante de la stratégie d'investissement responsable de HOMA CAPITAL SA.

L'alignement des principes de sa politique de vote avec sa stratégie d'investissement est donc impératif pour favoriser la création de valeur pour ses clients et ainsi démontrer un engagement actionnarial concret.

Le présent rapport porte sur l'exercice 2022.

I. Description générale de l'exercice des droits de vote

1. Périmètre de vote

1.1 Introduction

La Directive « Droit des actionnaires » transposée en droit français vise à renforcer l'investissement à long terme dans les sociétés et à favoriser la transparence des investissements réalisés par les « investisseurs institutionnels ». HOMA CAPITAL SA est tenue de décrire et de rendre accessible au public, leur engagement à long terme chez les émetteurs d'actions auprès desquels elle investit ses fonds et ses mandats.

Toutefois, HOMA CAPITAL SA ne votant pas aux assemblées générales au nom des mandants, mais uniquement pour le compte des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM/FIA dont elle assure la gestion, son engagement actionnarial en ce qui concerne la gestion sous mandat sera limité à la sélection des émetteurs et leur suivi tout au long de la durée du mandat, en fonction de la stratégie d'investissement mise en œuvre.

Le présent rapport présente la manière dont HOMA CAPITAL SA intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement. Il reprend la politique de vote et décrit de façon pratique les procédures et dialogues mis en place.

HOMA CAPITAL SA suit autant que possible les différents objectifs d'engagement actionnarial décrits ci-après. Lorsqu'elle ne les applique pas, ou de manière incomplète, elle en expose les raisons dans sa politique d'engagement actionnarial.

Les fonds concernés par ce rapport sont les suivants :

Liste des fonds dans le périmètre de vote de HOMA CAPITAL SA
HOMA IMPACT SOCIAL France

1.2 Objectifs de la politique

La politique d'engagement actionnarial décrit la manière dont sont notamment assurés les éléments suivants :

- Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social, environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
- Le dialogue avec les sociétés détenues ;
- L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
- La coopération avec les autres actionnaires ;
- La communication avec les parties prenantes pertinentes ;
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.

Une ou plusieurs de ces informations peuvent ne pas figurer dans la politique d'engagement actionnarial si les motifs pour lesquels elles ont été écartées y figurent.

2. Analyse des résolutions

HOMA CAPITAL SA exerce ses droits de vote dans le respect des principes de sa politique de vote revue annuellement et approuvée par la direction générale.

Pour rappel, la société de gestion a pour principe :

1. D'agir dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, dans le respect du règlement des Fonds et des règles de gestion des conflits d'intérêts applicables,
2. De veiller à ce qu'une transparence existe quant aux informations données aux actionnaires,
3. De veiller au maintien des pouvoirs de l'assemblée générale.

Dans le respect de ces principes, HOMA CAPITAL SA examine au cas par cas les résolutions soumises au vote et notamment :

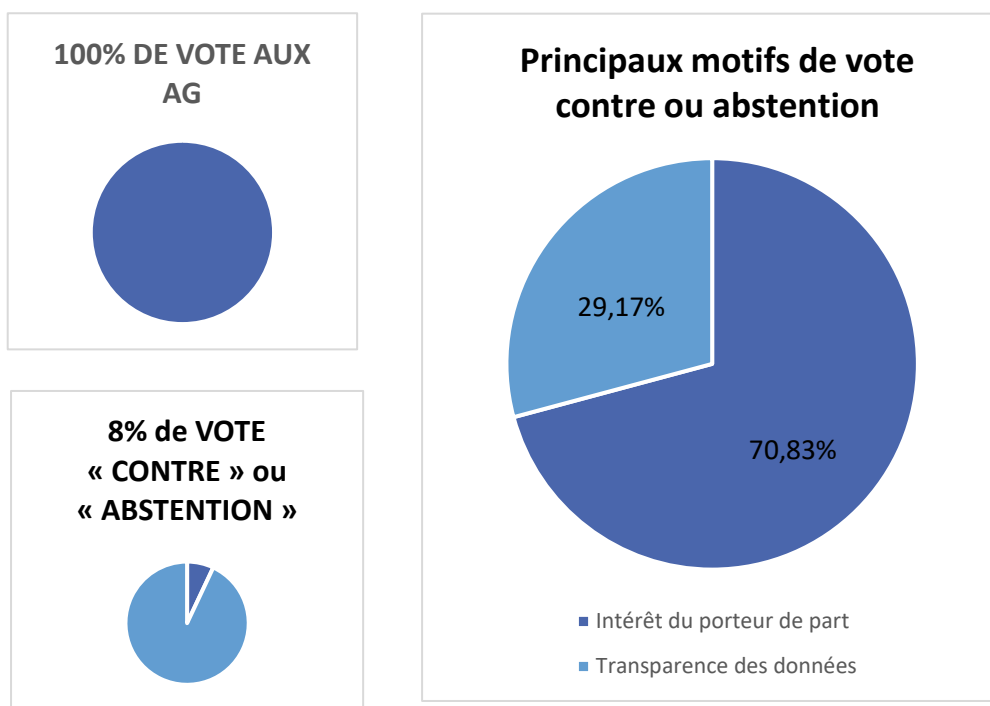
1. Les décisions entraînant une modification des statuts (assemblées générales extraordinaires),
2. Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital,
3. L'approbation des comptes et l'affectation du résultat,
4. La nomination et la révocation d'organes sociaux,
5. Les conventions réglementées,
6. La désignation des contrôleurs légaux des comptes.

La société de gestion applique sa politique de vote de manière pragmatique, en tenant compte dans certains cas des caractéristiques spécifiques de chaque entreprise.

3. La démarche d'HOMA CAPITAL SA

HOMA CAPITAL SA inscrit, au cœur de sa démarche d'investisseur responsable, la volonté d'accompagner les entreprises dans la durée afin de les aider à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Cette conviction se matérialise par de bonnes pratiques ESG et par l'exercice systématique des droits de vote aux Assemblées Générales (AG) des sociétés dans lesquelles le fonds HOMA IMPACT SOCIAL France est investi. En effet, le vote aux Assemblées Générales est du devoir de tout actionnaire. C'est pourquoi, nous avons pris l'engagement de voter de façon systématique à l'ensemble des Assemblées Générales des entreprises présentes dans nos portefeuilles gérés de façon active.

En 2022, HOMA CAPITAL SA a respecté son engagement :

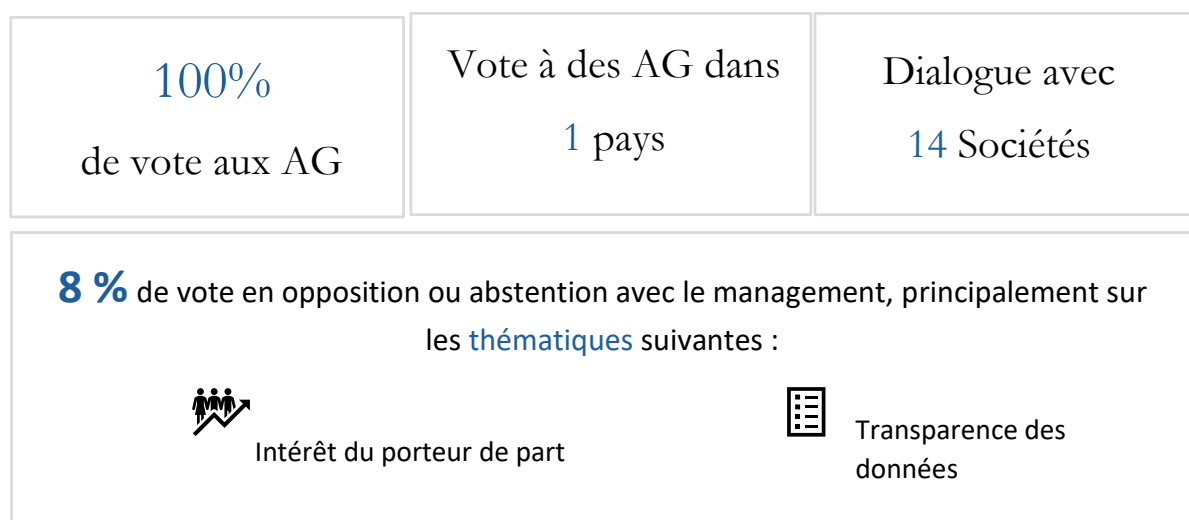


Les chiffres ci-dessus résument notre démarche de vote et d'engagement au cours de l'année 2022.

II. Pratique de l'exercice des droits de vote en 2022

1. Résumé

En 2022, l'exercice des droits de vote à HOMA CAPITAL SA se matérialise de la façon suivante :



2. Résultats de l'exercice des droits de vote 2022 à l'échelle de HOMA CAPITAL SA

En 2022, HOMA CAPITAL SA a voté lors de 15 assemblées générales concernant 14 entreprises en France, soit 100% de l'ensemble des assemblées générales tenues par les entreprises en portefeuille où il lui était possible de participer. Au total, HOMA CAPITAL SA s'est prononcé sur 280 résolutions sur un total de 289 résolutions soit 96,8%. HOMA CAPITAL a voté contre à 15 résolutions et s'est abstenue de voter à 9 résolutions.

	2021	2022
Nombre d'AG votées	0	15
En France	0	15
Nombre de résolutions votées	0	289
Votes « contre » ou « abstention »	0%	8%

Répartition des votes en 2022	%
Votes « Pour »	92%
Absentions	3%
Votes « Contre »	5%

Répartition par thématique ESG	%
Environnement	0,4%
Social	1%
Gouvernance	98,6%

III. Bilan ESG et dialogue avec les entreprises

Au titre de l'année 2022, HOMA CAPITAL SA suit une politique d'exclusions et de gestion des controverses. Les fonds détenus et gérés (à l'exception des fonds dédiés et fonds de fonds) par HOMA CAPITAL SA sont soumis à cette politique.

HOMA CAPITAL SA a pour objectif d'approfondir la poursuite des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa politique par le biais de la labélisation de certains de ses fonds et par la qualification de nos fonds articles 8 et 9 du Règlement SFDR.

HOMA CAPITAL SA vise à faire des critères ESG un objectif central, notamment avec le développement du fonds HOMA Impact Social France, à vocation sociale, détenant le label Relance. Dès lors, un dialogue avec les entreprises est mis en place en vue d'améliorer l'impact social de ces dernières.

HOMA CAPITAL SA entend influencer le comportement des entreprises au travers d'initiatives individuelles et collectives. En effet, la Société de gestion a pour objectif d'être vecteur de changement positif dans la société en favorisant une prospérité partagée et durable : une démarche qui se veut à la fois responsable et pragmatique.

INFORMATIONS IMPORTANTES Ce document est fourni à titre purement indicatif et ne constitue ni un contrat, ni une recommandation, ni une offre d'achat ou de vente. Ce document est la propriété intellectuelle de HOMA CAPITAL SA. Toute reproduction ou partie de ce document est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de HOMA CAPITAL SA.